

M. Argue: Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour objet d'assurer aux producteurs le droit de vendre ou d'emmagasiner du grain, sous réserve d'un classement officiel par l'inspecteur en chef des grains chaque fois que l'exploitant d'un élévateur et le cultivateur qui offre des céréales en vente ne s'entendent pas sur la qualité du grain.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE D'UN BILL DU SÉNAT

Bill n° 361, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Hannah Earle".—M. Winkler.

QUESTIONS

DOCKS DE KAGAWONG, EN ONTARIO

M. White (Middlesex-Est):

1. Au cours de chacune des quatre années 1949, 1950, 1951 et 1952, combien de navires, autres que des bateaux de plaisance, ont utilisé les docks de Kagawong (Ontario) pour: a) débarquer des marchandises, b) charger des marchandises?

2. Au cours de chacune des années ci-dessus mentionnées, quel a été le nombre global de tonnes de marchandises: a) débarquées, b) chargées?

M. Benidickson:

1. a) et b): Voici le nombre de navires, autres que des bateaux de plaisance, qui ont utilisé les docks de Kagawong (Ont.) pour leur service régulier de transport des marchandises, pendant la saison de navigation: 1949, 3; 1950, 2; 1951, 2; 1952, 2.

2. a) et b): Les droits de quai sont perçus à la caisse, à l'article ou au colis, ou encore à la livre de poids, suivant la catégorie de denrée expédiée. On ne peut donc établir le nombre de tonnes de marchandises débarquées ou chargées.

M. ZYGMUND ZIEMSKI

M. Starr:

1. M. Zygmund Ziemiński est-il actuellement à l'emploi de la Société Radio-Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel titre et quel traitement et (ou) quelle autre rémunération reçoit-il?

3. Quel poste occupait-il au cours des deux années antérieures à son emploi par la Société Radio-Canada?

L'hon. M. McCann:

1. Non. Il n'a pas tenu d'emploi rémunéré à plein temps. Il a préparé quelques textes à titre d'agent libre et il a été rémunéré pour chacun de ces textes.

2. Voir réponse au n° 1.

3. On ne possède pas de renseignements à ce sujet.

[M. Argue.]

DRAGAGE À PORT-STANLEY ET PORT-BURWELL

M. Coyle:

1. Effectue-t-on des travaux de dragage aux havres de Port-Stanley et de Port-Burwell?

2. Dans le cas de l'affirmative, les travaux sont-ils exécutés à forfait?

3. A quelle société a-t-on adjugé le contrat et quel en est le montant?

4. Utilisera-t-on la drague n° 116 pour l'exécution des travaux à ces havres?

5. Dans le cas de l'affirmative, affectera-t-on à ces travaux les hommes employés au fonctionnement de la drague n° 117?

L'hon. M. Fournier:

1. a) Port-Stanley—Pas en ce moment.
b) Port-Burwell—On a repris les travaux afférents au contrat adjugé l'an dernier.

2. a) Port-Stanley—On doit demander immédiatement des soumissions pour les travaux de dragage les plus pressants.
b) Port-Burwell—Oui.

3. b) Port-Burwell—Russell Construction Company—Dragage—Matériel de catégorie "B" à \$1,28½ par verge cube mesurée dans la marie-salope.

4. On transportera aussitôt que possible à Port-Stanley la drague n° 116.

5. On offrira aux membres de l'équipage de la drague n° 117 les emplois qui leur conviennent.

ÉMISSION "STUMP THE EXPERTS"

M. Cardiff:

1. La Société Radio-Canada présente-t-elle actuellement une émission intitulée: *Stump the Experts*?

2. Dans le cas de l'affirmative, d'où diffuse-t-on cette émission?

3. Quel est le coût global de réalisation de cette émission?

L'hon. M. McCann:

1. Oui.

2. Montréal.

3. Environ \$575 par émission.

ÉDIFICE DE LA DOUANE À TOLSTOI (MAN.)

M. Jutras:

1. Y a-t-il eu appel de soumissions pour la construction d'un édifice de la Douane et de l'Accise, à Tolstoi (Manitoba)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

4. A-t-on pris connaissance des soumissions? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

L'hon. M. McCann:

1. Oui.

2. Le 17 mars 1953.

3. Lavergne et Fils, Saint-Pierre (Man.), \$20,817.20; A. G. Weninger, Dominion-City (Man.), \$24,500.00; C. T. Loewen & Sons, Limited, Steinbach (Man.), \$24,575.00; Brooklands Construction Company, Winnipeg (Man.), \$27,471.00; Claydon Company, Limited, Winnipeg (Man.), \$32,943.00; John